



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2017

Présents : Maryse FABRE, Jean-Luc DEYE, Michèle SOLOWETCHICK, Jean-Gabriel MAYEUR, Caroline FAVIER, Christian DEDECKER, Brigitte LEGRAND, Stéphane BERTIN, Benjamin MAILLAND

Absents excusés : Claude SEUREAU ayant donné pouvoir à Jean-Luc DEYE

Absente : Mathilde BERGER

TRAVAUX

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet **d'enfouissement des réseaux secs et création d'une plateforme de retournement au hameau « La Magne »**, le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 133 681 € HT et le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'Etat, la réserve parlementaire, le SDES et l'auto-financement. Il demande à la préfecture dans le cadre de la **DETR 2017 et du FSIL 2017 une subvention de 26 736 euros** pour la réalisation de cette opération, soit 20% des dépenses HT.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet de **sécurisation de la traversée du village, hameau Le Champ**, le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 111 503 € HT et le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'Etat, du conseil départemental et de l'auto-financement. Il demande à la préfecture dans le cadre de la **DETR 2017 une subvention de 22 301 euros** pour la réalisation de cette opération, soit 20% des dépenses HT.

GESTION DES BIENS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve la **mise à disposition à titre gratuit pour la saison 2016/2017 du garage situé au Foyer de Ski de Fond**, les coûts de fonctionnement restant à la charge de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention de location de la salle communale et le règlement intérieur dont les termes ont été affinés et la mise en place d'un état des lieux entrant et sortant.

GESTION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de modifier le **tableau des emplois permanents** de la commune ainsi qu'il suit à la date du 1^{er} janvier 2017 :

Anciens grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Nouveaux grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	1	35h	Adjoint technique territorial	1	35h
Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	1	25h	Adjoint administratif territorial	1	25h
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	1	2,5h	Adjoint technique territorial	1	2,5h

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le RIFSEEP qui a vocation à devenir le régime indemnitaire de référence pour les cadres d'emplois éligibles et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité **d'instaurer une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle et un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent, pour l'agent administratif territorial.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la **mise en place de l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents techniques** ne pouvant se voir appliquer le RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide **d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires** aux agents administratifs et techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et avec effet au 1er février 2017, de **fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 17 pourcent et du 1er et 3ème adjoint au Maire au taux de 6,6 pourcent de l'indice brut terminal de la fonction.**

GESTION FINANCIERE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que **l'ensemble de ses points de livraison en électricité seront intégrés aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA et souhaite souscrire à l'option 100 % énergie verte pour l'ensemble de ces sites.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise la trésorerie du Chatelard à payer sans ordonnancement préalable les dépenses de NORDNET**, fournisseur d'accès par satellite au magasin de location du foyer, les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet.

La séance est levée à vingt heures.

Le Maire,

Maryse FABRE

